

DECISION DU MAIRE :DM_011_2023

HINSBERGER Laureen - LOCATION 23 RUE SAINT JACQUES n°8 au 01/05/2023

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération DE_006_2023 autorisant le Maire a louer les gites Saint Jacques n°8 et n°10 sis 23 rue Saint Jean, au prix mensuel de 410 euros (sans l'électricité)

Considérant la demande orale de Madame HINSBERGER Laureen qui souhaite résilier la location pour l'appartement n°9 et louer l'appartement n°8 à compter du 01/05/2023.

Décide :

ARTICLE 1: Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Madame HINSBERGER Laureen pour la location de l'appartement n°8 sis au 23 rue Saint Jacques à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 1er mai 2023, moyennant un loyer mensuel de 410 €.

ARTICLE 2 : Le bail de location du logement meublé de l'appartement n°10 est résilié à la date du 30/04/2023.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 14 avril 2023

Le Maire
Patrick LECROQ



RF
Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
066-216602235-20230414-DM_011_2023-AU